

Les Solutions d'adaptation fondées sur la Nature (SafN) dans les référentiels

Etat actuel et perspectives d'amélioration du
cadre normatif

SYNTHESE

Septemb
re 2021

REMERCIEMENTS

Nous tenons à exprimer nos vifs remerciements à toutes les personnes qui ont contribué à cette étude et en particulier aux membres du Comité de Suivi sur la thématique « *Normalisation des SafN* ».

CITATION DE CE RAPPORT

ADEME, Emmanuel Garbolino, Nicolas Gourdin, Guillermo Hinojos Mendoza, Sophie OX, 2021. Les Solutions d'adaptation fondées sur la Nature (SafN) dans les référentiels - Etat actuel et perspectives d'amélioration du cadre normatif. Synthèse. 20 pages.

Cet ouvrage est disponible en ligne www.ademe.fr/mediatheque.

Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite selon le Code de la propriété intellectuelle (art. L 122-4) et constitue une contrefaçon réprimée par le Code pénal. Seules sont autorisées (art. 122-5) les copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé de copiste et non destinées à une utilisation collective, ainsi que les analyses et courtes citations justifiées par le caractère critique, pédagogique ou d'information de l'oeuvre à laquelle elles sont incorporées, sous réserve, toutefois, du respect des dispositions des articles L 122-10 à L 122-12 du même Code, relatives à la reproduction par reprographie.

Ce document est diffusé par l'ADEME

ADEME

20, avenue du Grésillé

BP 90 406 | 49004 Angers Cedex 01

Numéro de contrat : 2020MA000407

Étude réalisée dans le cadre du projet "LIFE18IPC/FR/000007 - LIFE IP ARTISAN" pour le compte de l'ADEME par :



ASES Ecological and Sustainable Services

ases

Coordination technique - ADEME : TAILLEUR Aurélie

Direction/Service : Adaptation, Aménagement, et Trajectoires bas carbone

SOMMAIRE

1. CONTEXTE DE L'ETUDE	4
2. OBJECTIFS DE L'ETUDE	4
3. SOLUTIONS FONDEES SUR LA NATURE POUR L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE (SAFN)	4
3.1. Qu'est-ce qu'une SfN ?	4
3.2. Qu'est-ce qu'une SfN pour l'Adaptation au changement climatique (SafN) ?	5
4. NORMALISATION DES SAFN	5
4.1. Qu'est-ce qu'une norme ?	5
4.2. Les premières bases pour une normalisation du concept de SfN	6
5. PERSPECTIVES D'INTEGRATION DES SAFN DANS LES REFERENTIELS 7	
5.1. Quels acteurs concernés par les SafN ?	8
5.2. Sur quels référentiels s'appuyer pour le déploiement des SafN ?	8
6. QUELLE STRATEGIE POUR L'INTEGRATION DES SAFN DANS LES REFERENTIELS ?	10
6.1. Normalisation du concept de SafN au sein de l'AFNOR	11
6.2. Le développement du concept de SafN au sein du standard de l'UICN	14
6.3. Intégration des SafN dans d'autres référentiels « métiers »	14
6.4. Contribution aux travaux relatifs à la taxonomie européenne de finance durable .	15
7. CONCLUSION	16
INDEX DES TABLEAUX ET FIGURES	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
SIGLES ET ACRONYMES	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.

1. Contexte de l'étude

La présente étude est réalisée dans le cadre du projet LIFE Intégré ARTISAN (programme européen), lancé le 1er décembre 2020 pour une durée de huit ans. Ce projet, coordonné par l'OFB (Office Français de la Biodiversité), regroupe 28 partenaires dont l'ADEME et a pour objectif de favoriser la mise en œuvre de ces solutions sur l'ensemble du territoire. Pour cela il peut s'appuyer sur plusieurs dispositifs mis en œuvre à travers plus de 100 actions aux échelles locale, régionale, nationale et européenne. Le projet ARTISAN participe ainsi à la mise en œuvre du Plan National d'Adaptation au Changement Climatique (PNACC2) qui présente le développement et l'adoption de SafN comme prioritaire dans plusieurs domaines tels que la prévention et la gestion des risques, l'adaptation des milieux supports de biodiversité etc. Le projet ARTISAN contribue également au Plan National Biodiversité de la France (PNB) qui vise à déployer les SafN dans un objectif de conservation et la restauration des écosystèmes et de résilience des territoires face aux changements climatiques.

2. Objectifs de l'étude

Cette étude est structurée selon les 2 étapes suivantes :

- **Etape 1 : Dresser un état de l'art sur les référentiels normatifs dans lesquels il serait opportun d'intégrer les solutions d'adaptation fondées sur la nature, notamment en ce qui concerne les secteurs suivants :**
 - Adaptation au changement climatique ;
 - Biodiversité ; Fonction des sols et services écosystémiques associés ;
 - Management environnemental ;
 - Les secteurs et thématiques prioritaires du projet ARTISAN : agriculture, aménagement urbain et territorial, bâtiment, forêt, pêche et aquaculture, tourisme, approvisionnement et qualité de l'eau, inondation, érosion.
- **Etape 2 : Elaborer une stratégie et un plan d'action pour l'amélioration du cadre normatif dans le cadre du projet ARTISAN.**

Nous présentons ci-après les éléments conceptuels et méthodologiques de l'étude et les principaux résultats et recommandations pour la définition de la stratégie et la mise en œuvre du plan d'actions.

3. Solutions Fondées sur la Nature pour l'Adaptation au changement climatique (SafN)

3.1. Qu'est-ce qu'une Solution fondées sur la Nature (SfN) ?

Depuis les années 2010, la notion de SfN est portée sur la scène internationale par des acteurs publics et des ONG tels que l'Union Européenne et l'UICN (Union Internationale pour la Conservation de la Nature et de ses ressources). Lors du Congrès Mondial de l'UICN de 2016, une définition des SfN est arrêtée. Ces solutions y sont alors décrites comme « *les actions visant à protéger, gérer de manière durable et restaurer des écosystèmes naturels ou modifiés pour relever directement les défis de société de manière efficace et adaptative, tout en assurant le bien-être humain et en produisant des bénéfices pour la biodiversité* ». Les SfN se déclinent en 3 types d'actions, pouvant être combinées dans les territoires et avec des solutions d'ingénierie civile :

- La préservation d'écosystèmes fonctionnels et en bon état écologique ;
- L'amélioration de la gestion d'écosystèmes pour une utilisation durable par les activités humaines ;
- La restauration d'écosystèmes dégradés ou la création d'écosystèmes.

Le déploiement des SfN est du ressort des entreprises, des collectivités territoriales, des financeurs et des autorités publiques.



Figure 1 : Solutions fondées sur la nature, représentation graphique selon l'UICN.

Elles concernent en fait tout décideur ayant une action directe ou indirecte sur la nature dans le but d'éviter, de réduire ou de compenser les impacts des activités humaines (utilisation des ressources naturelles, aménagement du territoire, pratiques agricoles, construction etc.). Elles peuvent aussi permettre d'améliorer l'état d'écosystèmes dégradés.

Les SfN doivent garantir à terme un retour sur investissement grâce au rétablissement de services écosystémiques que la nature nous offre, ces services étant durables et évolutifs au regard de la dynamique des conditions environnementales.

L'ingénierie écologique est une des disciplines permettant la conception, la réalisation et le suivi de SfN. Cette discipline intègre les fondements de l'écologie pour définir des méthodes et des moyens d'actions permettant de restaurer les écosystèmes, de favoriser la durabilité de ressources naturelles telles que l'eau, de limiter les impacts d'aménagements sur les milieux naturels et de prévenir ou atténuer les risques liés aux phénomènes naturels (inondations, incendies, avalanches etc.).

3.2. Qu'est-ce qu'une SfN pour l'Adaptation au changement climatique (SafN) ?

Les SafN (Solutions d'adaptation fondées sur la Nature) regroupent les SfN qui renforcent nos capacités à faire face et à s'adapter aux changements climatiques à court, moyen et long termes. Selon la note de cadrage proposée par le consortium ARTISAN¹, une SafN doit permettre de :

- Réduire les vulnérabilités d'activités ou de territoires, en agissant sur les impacts des changements climatiques, sans augmenter celles d'autres acteurs ;
- Protéger la biodiversité et les écosystèmes ;
- Ne pas avoir de conséquences négatives sur les émissions de gaz à effet de serre, sur la pollution, sur la santé, sur l'économie circulaire ;
- Répondre à la définition de SfN établie dans le standard international de l'UICN.

Les enjeux de l'application des SafN sont donc majeurs compte-tenu de la portée de ces dispositifs pour rendre les écosystèmes, les territoires et les activités résilients aux changements climatiques et pour préserver la biodiversité.

Le standard de l'UICN constitue une première base de normalisation concernant globalement les SfN et couvrant notamment les SafN. Le travail effectué dans le cadre d'ARTISAN s'inscrit à la suite de ces efforts mais a la particularité de spécifier le cadrage concernant les actions d'adaptation au changement climatique.

4. Normalisation des SafN

4.1. Qu'est-ce qu'une norme ?

Une norme est issue d'un processus volontaire d'un ou de plusieurs acteurs publics et privés reconnus au niveau national ou international qui souhaitent fixer les conditions de réalisation de produits et de services pour en assurer un certain niveau de qualité et d'atteinte d'objectifs. Les normes sont produites par des organisations de standardisation telles que l'ISO (International Organization for Standardization) qui agit au niveau international, le CEN (Comité Européen de Normalisation) ou l'AFNOR (Association Française de Normalisation). Selon l'ISO, « Une norme est un document, établi par consensus et approuvé par un

¹ Azam C., Bidaud S., Delangue J., Melka P., Tailleur A., Vo Van C., 2021. Les solutions fondées sur la nature pour l'adaptation aux changements climatiques. Note de cadrage. Projet Life intégré ARTISAN. 50p.

organisme reconnu, qui fournit, pour des usages communs et répétés, des règles, des lignes directrices ou des caractéristiques, pour des activités ou leurs résultats, garantissant un niveau d'ordre optimal dans un contexte donné. Une norme internationale est une norme adoptée par une organisation internationale à activités normatives et mise à la disposition du public. »

Les normes font l'objet d'un processus d'élaboration qui peut durer entre 18 et 36 mois mais il peut être étendu si nécessaire.

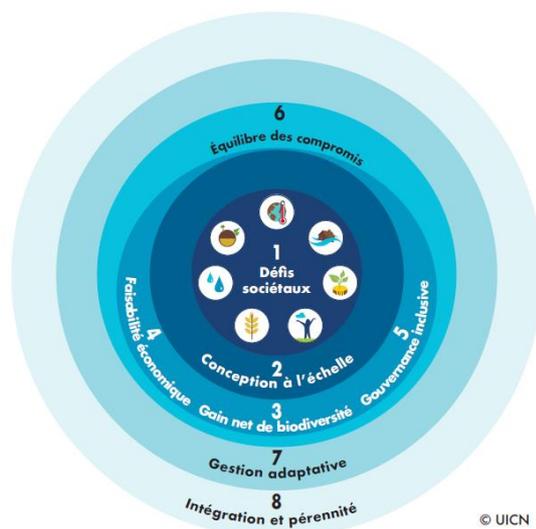
En règle générale, chaque norme est examinée au bout de 5 ans dans le but d'évaluer sa pertinence au regard de l'évolution des pratiques, des besoins, des technologies etc. A l'issue de cet examen il peut être décidé de confirmer la norme sans en modifier le contenu, de l'amender, de la réviser en profondeur ou encore de l'annuler.

Contrairement à une norme, un standard est élaboré par un consortium rassemblant le plus souvent des entreprises (ou des fédérations de professionnels) visant à établir des bonnes pratiques. A la différence des normes, les standards ne sont pas soumis à une procédure d'enquête publique lors de leur validation. Ces standards ne sont pas obligatoirement accessibles par le grand public et peuvent ainsi n'être diffusés qu'au sein d'une même communauté d'utilisateurs.

4.2. Les premières bases pour une normalisation du concept de SfN

L'initiative du développement d'un référentiel international sur les SfN est portée par l'UICN pour accompagner les choix des décideurs dans la mise en œuvre de ces solutions et rendre ainsi leur adoption plus simple et plus générale, touchant alors différents secteurs de la vie économique et sociale et favorisant également le développement d'un réseau d'utilisateurs. Dans ce cadre, l'UICN a publié en 2020² un premier standard international qui vise à clarifier et à présenter le concept de SfN, les critères et objectifs visés et les moyens à définir pour leur mise en œuvre, sans pour autant recourir actuellement à un processus de certification ou de labellisation.

Ce standard définit des éléments de méthodologie pour suivre et évaluer l'intérêt de la mise en œuvre de SfN, qui apportent de la crédibilité auprès des décideurs sur l'importance d'une gestion adaptative des écosystèmes pour rendre résilients les territoires et les activités humaines. Ce standard est aussi un document d'accompagnement auprès des parties-prenantes puisque le principe d'application des SfN est de plus en plus intégré dans les objectifs des politiques publiques et de la réglementation. La figure suivante présente les 8 critères qui ont été retenus dans le standard mondial de l'UICN.



Ces critères sont ensuite déclinés en 28 indicateurs permettant de suivre et d'évaluer l'efficacité des SfN déployées.

(ex : indicateur n°2.1 « La conception de la SfN reconnaît et intègre les interactions qui existent entre l'économie, la société et les écosystèmes » ; indicateur n°3.4 « Les perspectives d'amélioration de l'intégrité et de la connectivité de l'écosystème sont identifiées et intégrées à la stratégie des SfN » etc.)

Ce standard sera évalué tous les 4 ans par l'UICN dans le but d'améliorer et d'encourager l'engagement des parties-prenantes³.

Figure 2 : Critères du standard mondial de l'UICN (UICN, 2020) pour la mise en œuvre de SfN.

Les SafN représentent ainsi un sous-ensemble des SfN et elles ont un objectif précis : celui de favoriser l'adaptation au changement climatique des territoires et des activités.

² UICN (2020). Standard mondial de l'UICN pour les solutions fondées sur la nature. Cadre accessible pour la vérification, la conception et la mise à l'échelle des SfN. Première édition. Gland, Suisse : UICN.

³ La prochaine révision est prévue pour l'horizon 2024.

Ainsi le besoin de normaliser les SafN devra prendre en compte plusieurs éléments complémentaires au cadre actuel de l’UICN :

- Ce sont des actions d’adaptation au changement climatique : les actions mises en œuvre et les services en découlant permettent d’améliorer nos capacités d’adaptation vis-à-vis d’impacts climatiques, sur le court, moyen et long terme, même si d’autres actions complémentaires s’avèreront nécessaires ;
- Ce sont des actions adaptées elles-mêmes au changement climatique : leur propre capacité d’adaptation permettra de maintenir ces services au regard de l’évolution du climat à court, moyen et long terme ;
- Elles s’insèrent dans une politique de transition plus générale, dont il faut s’assurer la cohérence, en évaluant les co-bénéfices apportés (santé, cadre de vie, ...) et l’efficacité des actions.

L’étude menée a par ailleurs permis d’identifier d’autres référentiels utiles au déploiement des SafN mais également des besoins supplémentaires exprimés par des acteurs impliqués dans ce déploiement.

5. Perspectives d’intégration des SafN dans les référentiels

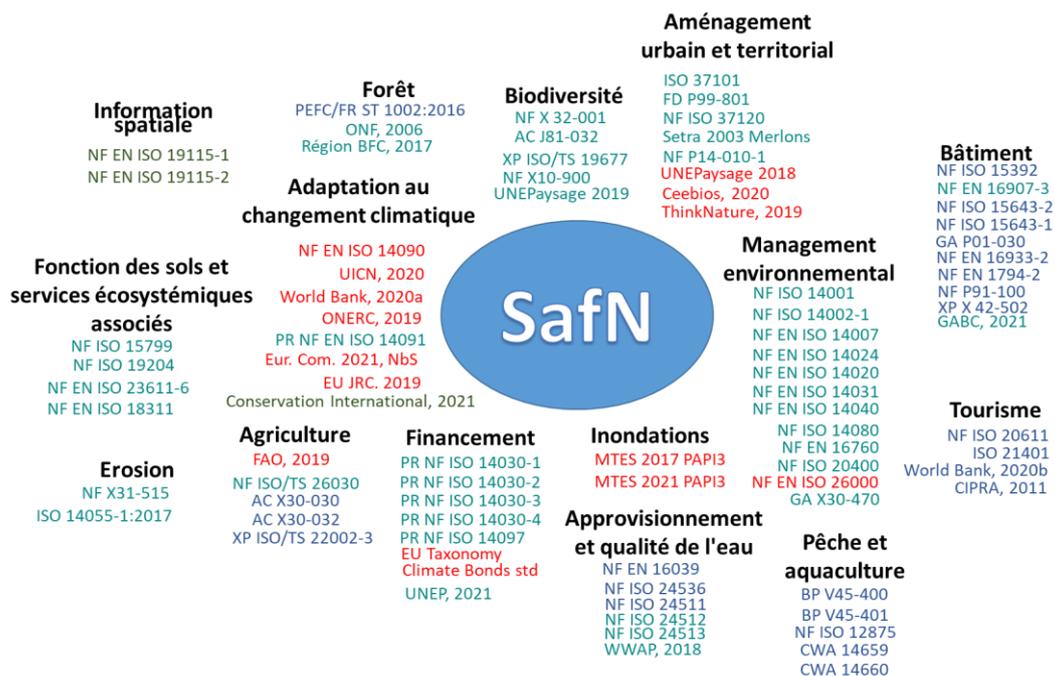
L’étude de l’intégration des SafN au sein de référentiels tels que les normes, les standards ou d’autres documents de référence pour les professionnels (guides de bonnes pratiques, éléments de doctrine « *métier* » etc.) a consisté à un important état de l’art, complété par des entretiens avec les acteurs de l’offre et de la demande en SafN pour couvrir les points suivants :

- L’identification des besoins de normalisation des solutions d’adaptation au changement climatique fondées sur la nature ;
- L’identification des normes et des référentiels existants ou en cours d’élaboration pour lesquelles il serait opportun d’intégrer des solutions d’adaptation fondées sur la nature ;
- L’analyse des écarts entre les référentiels existants (ou en cours de production) avec des besoins identifiés par des acteurs impliqués dans le déploiement de SafN.

Pour atteindre nos objectifs nous avons procédé à :

- Un travail de contextualisation et d’identification des besoins de normalisation des SafN ;
- Une recherche bibliographique approfondie des référentiels en cours d’élaboration ou existants susceptibles d’accueillir la notion de SafN ;
- La réalisation d’une grille d’analyse ;
- L’identification des acteurs clés ;
- La réalisation d’un questionnaire en ligne ;
- L’organisation d’entretiens ;
- La prise d’informations techniques et contemporaines au cours de webinaires.

La figure suivante présente les liens entre les différents référentiels analysés et la problématique de l’étude. Ces référentiels ont aussi été regroupés selon les thématiques prioritaires prises en compte dans le projet ARTISAN.



Référentiel qui...

- ... Propose/Mentionne des solutions proches de SafN ...
- ... Contribue à la définition (design) et/ou à la mise en œuvre et/ou au suivi de SafN ...
- ... Pourrait pertinemment intégrer les SafN dans le texte ... (terminologie, exemples, articles)
- ... Contribue à la définition (design) et/ou à la mise en œuvre et/ou au suivi de SafN ...
- Et
- ... Doit intégrer les SafN dans le texte ... (terminologie, exemples, articles)

Figure 3 : Diagramme relationnel des documents analysés selon la problématique de l'étude.

5.1. Quels acteurs concernés par les SafN ?

L'état initial de cette étude a eu pour objet d'identifier les besoins de normalisation des SafN. Parmi les acteurs de l'offre ou de la demande pouvant être sensibilisés à l'intérêt de déployer des SafN, citons :

- Les collectivités territoriales telles que les municipalités, les communautés de communes, les départements et les régions. Ces acteurs sont représentés par des associations et des chambres consulaires comme l'Association des Maires de France, l'Assemblée des Départements de France ou encore l'Association des Régions de France ;
- Les entreprises qui peuvent dépendre directement des SafN pour la poursuite de leurs activités et les bureaux d'étude en aménagement, en génie écologique, en architecture et paysage etc. Ces acteurs peuvent être approchés par les associations ou chambres consulaires liées à leurs métiers respectifs telles que l'Union Professionnelle du Génie Ecologique (UPGE), l'Union Nationale des Entreprises du Paysage (UNEP), l'Observatoire de l'Immobilier Durable (OID) etc.
- Les centres de recherche publics et privés impliqués dans le développement de méthodes et d'outils pour le déploiement de SafN ;
- Les services déconcentrés de l'Etat tels que les DREAL et les DDT(M) qui sont en charge de la délivrance des autorisations et du contrôle des projets d'aménagement etc.

5.2. Sur quels référentiels s'appuyer pour le déploiement des SafN ?

L'étude des référentiels (plus de 110 documents) a été guidée par une grille d'analyse qui prend en compte trois contributions possibles des référentiels suivantes :

- L'identification des référentiels qui « ... Proposent/Mentionnent des solutions proches de SafN ... » ;
- L'identification des référentiels qui « ... contribuent à la définition et/ou à la mise en œuvre et/ou au suivi de SafN... » ;

- L'identification des référentiels qui « ... doivent intégrer les SafN dans le texte ... ».

Notre analyse montre qu'à ce jour, très peu de normes intègrent directement le recours aux SafN hormis la norme NF EN ISO 14090 et la norme NF EN ISO 26000. *A contrario*, des normes plus récentes ne les intègrent pas encore. C'est le cas par exemple de la norme NF X 32-001 « Biodiversité — Démarche biodiversité des organisations — Exigences et lignes directrices » publiée le 9 janvier 2021. Néanmoins, les contextes scientifiques, politiques, sociétaux, législatifs, réglementaires et normatifs sont favorables à l'émergence des SafN.

- **La norme NF EN ISO 14090** (norme de processus) vise à aider les organisations à s'adapter aux changements climatiques au moyen d'éléments méthodologiques. Elle concerne tous les domaines potentiellement exposés au changement climatique (santé, alimentation, économie, risques naturels etc.). Cette norme mentionne d'une certaine façon le recours à des SafN pour atteindre les objectifs d'adaptation aux changements climatiques (« *Les actions vertes impliquent une adaptation fondée sur les écosystèmes* »). L'article 7.3.2 « *Identification des actions d'adaptation au changement climatique* » mentionne le recours aux « *actions dures* » qui peuvent être des actions « *grises ou vertes* » et que « *les actions vertes impliquent une adaptation fondée sur les écosystèmes, par exemple des zones de protection contre les inondations, des aménagements intégrant de la végétation et de l'eau pour rafraîchir les zones urbaines, la préservation des sols pour la gestion des eaux de pluie ou l'agroécologie* ». L'application de cette norme est donc très large et peut bénéficier à la définition, la mise en œuvre et le suivi de SafN. Son réexamen est prévu pour 2023.
- **La norme NF EN ISO 26000** (norme de processus) propose des lignes directrices pour tous types d'organisations concernant la responsabilité sociétale qui peuvent s'appuyer sur des éléments favorisant leur développement durable. Cette norme mentionne clairement l'importance, pour les organisations, de s'inscrire dans des pratiques favorisant la réduction des émissions de gaz à effet de serre et l'adaptation aux conséquences du changement climatique (domaine 3), tout en participant à la protection de l'environnement, de la biodiversité et à des actions de réhabilitation des habitats naturels (domaine 4). On retrouve dans cette norme l'idée de « *valoriser, protéger et réhabiliter les services assurés par les écosystèmes: Les écosystèmes contribuent au bien-être de la société en assurant des services tels que l'approvisionnement en nourriture, en eau, en combustible, la lutte contre les inondations, la pollinisation, les fibres naturelles, les loisirs et l'absorption de la pollution et des déchets. Les écosystèmes étant dégradés ou détruits, ils perdent leur aptitude à assurer ces services* ». Cette norme présente l'intérêt d'être sujette à certification et ainsi favoriser l'adoption de SafN auprès des acteurs concernés. Son réexamen est prévu pour 2025.

Ensuite, certains référentiels apportent des éléments de cadrage conceptuels et méthodologiques significatifs. C'est le cas, par exemple, du **standard mondial de l'UICN pour les Solutions fondées sur la Nature (SfN)** publié en 2020. Il explique à la fois la démarche pour la définition, la mise en œuvre et le suivi de SfN ainsi que l'intérêt de l'adoption de ces SfN pour la société, notamment dans une perspective d'adaptation des territoires et des activités aux changements climatiques. La contribution des SfN à l'adaptation aux changements climatiques est soulignée dans le cas de la réduction des catastrophes naturelles ou encore pour l'amélioration des ressources en eau. En revanche, ce standard pourrait soit être complété soit renvoyer vers d'autres documents montrant des exemples de projets ayant intégré l'adaptation aux changements climatiques dans l'ensemble des critères du standard pour la définition de SfN. En effet, lors de séminaires et du congrès de l'UICN qui s'est tenu à Marseille en septembre 2021, des exemples de contributions de SfN pour l'adaptation aux changements climatiques dans d'autres secteurs que la gestion des risques ont été mentionnées, notamment pour la lutte contre l'érosion ou le développement de l'agroécologie. Les éléments méthodologiques (critères et indicateurs) proposés dans ce standard sont particulièrement utiles pour le déploiement de SafN. Cependant, au cours des échanges que nous avons eus avec certains acteurs, il apparaît que ce référentiel reste parfois difficile d'usage et d'appropriation. La révision de ce standard, prévue en 2024, devrait être l'occasion d'améliorer ces points et aussi de renforcer la prise en compte de l'adaptation au changement climatique pour que cet aspect puisse devenir transversal et davantage intégré. Par ailleurs, l'UICN est en train de développer un projet de plateforme et de labélisation des projets de SfN destinés aux acteurs économiques dans le but d'assurer une utilisation conforme du concept de SfN par les acteurs de l'offre et de la demande. Ce processus de labélisation devrait contribuer à l'appropriation du concept de SfN et aux modalités de déploiement de ces solutions.

Certains référentiels peuvent aussi apporter des éléments intéressants pour démontrer l'intérêt de déployer des SafN, comme par exemple ceux produits par d'autres acteurs clés tels que l'UNEP, la FAO, la Banque Mondiale, l'ONERC etc.

Par ailleurs, d'autres référentiels peuvent contribuer au déploiement des SafN, tels que les normes PR NF EN ISO 14091 « *Adaptation au changement climatique — Lignes directrices sur la vulnérabilité, les impacts et l'évaluation des risques* » publiée en 2020 et NF EN ISO 14090 « *Adaptation au changement climatique — Principes, exigences et lignes directrices* » publiée en 2019 (réexamen prévu en 2024). Ces deux documents de processus contribuent respectivement à la problématique de déploiement des SafN par l'analyse des risques induits par les changements climatiques et par la spécification des lignes directrices à prendre en compte dans la mise en œuvre de solution d'adaptation dont des SafN pour l'aide à l'adaptation aux changements climatiques.

Enfin, il existe un ensemble de **référentiels pouvant contribuer au financement des SafN**. Parmi eux, citons la **taxonomie européenne** qui vise à soutenir les investissements durables. Cette taxonomie permet de soutenir le Green Deal européen et son application est obligatoire pour les entreprises de plus de 500 employés : elle consiste à mentionner dans le rapport extra-financier la part du chiffre d'affaires provenant d'activités durables ainsi que la part des investissements (CapEx) et des opérations (OpEx) à des activités durables. Les projets jugés durables doivent alors contribuer à au moins l'un des six objectifs environnementaux définis par la Commission Européenne, dont l'adaptation au changement climatique ainsi que la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes. La réponse à la consultation publique de cette taxonomie a été l'occasion de préciser certains éléments pour que les SafN soient mieux prises en compte dans le projet du futur second acte délégué qui devrait voir le jour au cours de l'année 2022. A côté de la taxonomie existent aussi des **normes de spécifications relatives au financement de projets verts** et leur évaluation au regard de la problématique du changement climatique (PR NF ISO 14030-1, -2, -3, publiées en 2020). Ces normes indiquent les points à prendre en compte et les bonnes pratiques pour le financement de projets verts, en particulier dans les articles relatifs aux « *Objectifs environnementaux* » dans lesquels est mentionnée la prise en compte de l'adaptation au changement climatique comme critères d'éligibilité de financement de tels projets. La norme PR NF ISO 14030-3 apporte, quant à elle, des compléments en indiquant des objectifs environnementaux tels que la protection de la biodiversité.

6. Quelle stratégie pour l'intégration des SafN dans les référentiels ?

Les objectifs de la stratégie correspondent à différents besoins exprimés par les acteurs de l'offre (bureaux d'études, groupements de professionnels, organismes de normalisation etc.) et les acteurs de la demande en SafN (collectivités territoriales, services déconcentrés de l'Etat etc.) au sujet de la place des SafN au sein de référentiels. Les objectifs du déploiement d'un référentiel sont les suivants :

- **Sensibiliser les différents acteurs au concept de SafN**

Le concept de SafN est actuellement en cours d'appropriation par certains acteurs tels que des décideurs publics, des bureaux d'étude, des aménageurs et des urbanistes. Différents axes permettront de faciliter l'appropriation des SafN auprès des acteurs concernés, comme l'intégration des SafN au sein de normes ou autres référentiels avec des éléments de terminologie et étayés par des exemples de réalisations de SafN.

- **Cadrer les pratiques pour éviter des actions de greenwashing ou des erreurs**

Des acteurs de l'offre ont souligné l'intérêt de bénéficier d'éléments suffisamment clairs et précis permettant de bien définir ce que sont les SafN, dans le but d'éviter une mauvaise appropriation et de potentiels abus par les acteurs concernés. A ce titre, la Commission Européenne estime que les solutions fondées sur la nature représentent une opportunité pour stimuler l'innovation et la compétitivité des entreprises, mais le développement de ce marché doit pouvoir reposer sur des éléments

méthodologiques et techniques spécifiques et la possibilité de faire appel à différents acteurs, comme le propose par exemple « *Connecting Nature Enterprises Platform* »⁴.

Ce cadre peut intéresser des acteurs impliqués dans une démarche RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises), également en demande d'éléments de cadrage. Il reste important d'éviter toute forme de confusion auprès de décideurs et d'opérateurs qui ont déjà parfois des difficultés à intégrer les concepts rattachés à l'ingénierie écologique, ce qui pourrait entraîner un risque de rejet du concept de SafN par les acteurs ou encore apporter un cadre contraignant supplémentaire au cadre réglementaire souvent perçu comme lourd.

- **Apporter aux acteurs des ressources opérationnelles**

Des acteurs de l'offre ont manifesté leur intérêt pour bénéficier d'un **référentiel spécifique** sur les SafN. Ils seraient intéressés aussi par voir apparaître un projet de norme ou un autre type de référentiel spécifique sur ce sujet. Selon des acteurs de l'offre, de tels référentiels spécifiques (guides pratiques, référentiels « métiers ») devraient proposer des modes opératoires pour déployer les SafN, des estimations de coûts pour les différentes phases de leur mise en œuvre, des informations relatives aux impacts positifs et des méthodes de diagnostic pour identifier les solutions à mettre en œuvre. Pour recueillir l'adhésion des parties-prenantes et des décideurs, il serait aussi pertinent de montrer les risques potentiels de maladaptation dans le choix d'autres solutions.

D'autres partenaires souhaiteraient plutôt s'appuyer sur des **référentiels « métiers »**, tels que des guides de bonnes pratiques ou des standards, qui comporteraient des informations sur les SafN lors de mises à jour de ces documents de référence pour les différentes communautés d'acteurs concernés.

- **Apporter un cadre plus incitatif**

Les informations qui pourraient être intégrées dans des référentiels seraient de la nature suivante selon les besoins et les objectifs des documents :

- Des éléments de sensibilisation des décideurs et des parties-prenantes sur ce que sont les SafN et ce qu'elles peuvent apporter concrètement. Ces éléments pourraient être une définition de SafN et surtout des exemples de SafN selon les domaines visés ;
- Une définition plus opérationnelle et reconnue pour les acteurs de l'offre qui serait fondée sur les exemples de SafN et le retour d'expérience de projets ayant mis en œuvre des SafN ;
- Des bonnes pratiques à mettre en œuvre, voire des modes opératoires à proposer issus des exemples et des retours d'expérience de mise en œuvre de SafN ;
- Des indicateurs pour évaluer la contribution des projets au déploiement de services écosystémiques.

Au regard de l'ensemble de ces objectifs, nous présentons ci-après les différents sujets relatifs à la stratégie d'intégration des SafN dans les référentiels.

6.1. Normalisation du concept de SafN au sein de l'AFNOR

Initialement deux voies pour la normalisation du concept de SafN ont été identifiées :

- La production d'une norme spécifique sur les SafN : il serait possible de normaliser des éléments conceptuels (ex : norme de terminologie) et surtout des éléments méthodologiques et des bonnes pratiques (ex : normes de processus). Il s'agit d'un processus assez long (entre 1.5 et 3 ans) qui nécessite l'adhésion de partenaires (cf Rapport final, 5. 2 Comment est organisé le processus de normalisation ?) ;
- L'introduction des SafN dans des normes en cours de révision ou en projet d'élaboration pour y faire apparaître des éléments de définition, de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation des SafN.

⁴ McQuaid, S., Rhodes, M.L., Andersson, T., Croci, E., Feichtinger-Hofer, M., Grosjean, M., Lueck, A. E., Kooijman, E., Lucchitta, B., Rizzi, D., Reil, A., Schante, J. (2021) From Nature-Based Solutions to the Nature-Based Economy -Delivering the Green Deal for Europe. Draft White Paper for consultation. Nature-based Economy Working Group of EC Task Force III on Nature Based Solutions.

La première voie semble actuellement prématurée car les éléments conceptuels et méthodologiques actuels à disposition concernant les SafN ne sont pas encore stabilisés. Par ailleurs, les travaux menés dans le cadre du projet ARTISAN mettent en évidence le besoin de référentiels opérationnels adaptés à des cibles spécifiques. A date de ce rapport, ces ressources ne sont pas encore disponibles.

A l'issue de nos travaux, nous avons identifié plusieurs commissions de normalisation de l'AFNOR pouvant être approchées dans le but de proposer d'intégrer le concept de SafN, notamment pour des projets de normes en cours ou encore lors de la révision de certaines normes, en particulier pour celles proposant un processus de certification.

Au regard des normes et référentiels pouvant faire l'objet d'une mise à jour dans les prochains mois et les prochaines années, nous recommandons de se rapprocher en priorité des commissions de normalisation de l'AFNOR suivantes :

- **« Biodiversité » AFNOR/BIODIV** : cette commission apporte des éléments importants au sujet de l'intégration de la biodiversité au sein des organisations et aussi dans le métier de l'ingénierie écologique, domaine particulièrement utile à la définition et à la mise en œuvre de SafN. Il a été possible d'échanger à deux reprises avec les membres de cette commission : une première fois en comité réduit et une seconde fois lors d'une réunion d'un comité technique. A la suite de ces échanges il serait nécessaire de développer une stratégie normative en partenariat avec l'AFNOR pour proposer une norme volontaire⁵ qui serait aussi soutenue par différentes institutions et entreprises ;
- **« Systèmes et outils de management environnemental à l'appui du Développement Durable et de la lutte contre le Changement Climatique » AFNOR/E2C** : cette commission propose un cadre et une démarche d'analyse des vulnérabilités des organisations au changement climatique ainsi qu'un cadre pour l'adaptation à ce phénomène pour les organisations ;
- **« Développement durable – Responsabilité sociétale » AFNOR/DDRS** : la norme 26000 et les référentiels qui en découlent complètent l'approche liée au développement durable des organisations en intégrant à la fois une dimension environnementale, relative à la biodiversité et à la restauration d'écosystèmes, Ainsi que les enjeux de l'atténuation et de l'adaptation au changement climatique ;
- **« Villes et territoires durables et intelligents » AFNOR/VTDI (et la commission « Ecoquartiers » AFNOR/P99H)** : La commission VTDI propose des référentiels participant à développer des démarches pouvant contribuer à développer des SafN au sein des espaces urbanisés.

Le tableau suivant présente les normes les plus pertinentes pour lesquels il serait utile d'introduire le concept de SafN.

Référence	Date de publication	Titre	Mise à jour	Objectifs des modifications
NF EN ISO 14090	2019	Adaptation au changement climatique — Principes, exigences et lignes directrices	2023	Eléments de méthodologie pour le déploiement et le suivi des SafN
NF EN ISO 26000	2020	Lignes directrices relatives à la responsabilité sociétale	2025	Reconnaissance du concept de SafN
PR NF ISO 14097	2020	Cadre comprenant les principes et les exigences pour l'évaluation et la déclaration des investissements et des activités de financement au regard du changement climatique	2025	Reconnaissance du concept de SafN et contribuer au financement des SafN
FD P99-801	2013	Territoires et Aménagements durables — Cadre stratégique outillé à l'intention des élus, des habitants et des entreprises des territoires pour penser globalement le développement durable et agir localement	2023	Eléments de méthodologie pour le déploiement et le suivi des SafN

⁵Une norme peut :

- Etre issue d'un processus volontaire d'un ou de plusieurs acteurs publics et privés reconnus au niveau national ou international (selon la portée de la norme) qui souhaitent fixer les conditions de réalisation de produits et de services pour en assurer un certain niveau de qualité et d'atteinte d'objectifs.
- Ou avoir un caractère d'application obligatoire selon les réglementations en vigueur des états qui le souhaitent.

NF ISO 37120	2018	Villes et communautés territoriales durables — Indicateurs pour les services urbains et la qualité de vie	2023	Eléments de méthodologie pour le déploiement et le suivi des SafN
NF ISO 15392	2020	Développement durable dans les bâtiments et ouvrages de génie civil - Principes généraux	2025	Eléments de méthodologie pour le déploiement et le suivi des SafN
NF ISO 14001	2015	Systèmes de management environnemental — exigences et lignes directrices pour son utilisation	2025	Reconnaissance du concept de SafN
NF ISO 14002-1	2020	Systèmes de management environnemental — Lignes directrices pour l'utilisation de l'ISO 14001 afin de prendre en compte les situations et aspects environnementaux dans le cadre d'une thématique environnementale donnée — Partie 1 : Généralités	2025	Reconnaissance du concept de SafN
NF EN ISO 14004	2016	Systèmes de management environnemental — Lignes directrices générales pour la mise en application	2020	Eléments de méthodologie pour le déploiement et le suivi des SafN
NF EN ISO 14007	2020	Management environnemental — Lignes directrices pour la détermination des coûts et des bénéfices environnementaux	2025	Contribuer au financement des SafN
NF X32-001	2021	Biodiversité — Démarche biodiversité des organisations — exigences et lignes directrices	2026	Reconnaissance du concept de SafN

Tableau 12 : Normes pour lesquelles des propositions d'intégration du concept de SafN seraient utiles.

Notons que les périodes de révision de ces normes sont incluses dans la durée d'exécution du projet ARTISAN (2020-2027). Il sera donc possible aux membres d'ARTISAN de se rapprocher des membres des commissions de normalisations de l'AFNOR et d'organiser des propositions à leur soumettre au cours des prochains mois et des prochaines années.

Nous avons également identifié un certain nombre de projets de normes pour lesquels l'introduction des SafN pourrait être envisagée :

- Projets concernant la commission AFNOR/BIODIV :
 - PR NF X32-102 « Biodiversité et génie écologique – Démarche de conduite d'un état initial de la biodiversité dans le cadre d'un projet » (début du projet 21/11/2019) ;
 - PR NF X10-900 « Biodiversité et génie écologique – Méthodologie de conduite de projet en faveur des écosystèmes » (début du projet 21/11/2019).
- Projets concernant la commission AFNOR/E2C :
 - ISO 14093 « Mechanism for financing local adaptation to climate change: Performance-based climate resilience grants » (début du projet 27/08/2020) ;
 - ISO 32210 « Framework for sustainable finance: Principles and guidance » (début du projet 28/10/2019).
- Projets concernant la commission AFNOR/VTDI :
 - ISO 37109 « Sustainable development and communities — Practical guidance for project developers — Meeting ISO 37101 framework principles » (début du projet 07/11/2019) ;
 - ISO 37124 « Sustainable cities and communities — Guidance on the use of ISO 37120 series of standards for cities — ISO 37120, ISO 37122 and ISO 37123 » (début du projet 31/07/2020)

Les acteurs intéressés par ces référentiels seraient principalement des bureaux d'études, des organismes regroupant des professionnels. En revanche, il paraît assez difficile d'intéresser les collectivités territoriales car il est assez rare que leurs directions et services techniques en charge de mettre en œuvre des projets similaires aux SafN se réfèrent à des normes : ils préfèrent en général utiliser des guides pratiques.

Etant donné que des membres d'organismes partenaires d'ARTISAN sont impliqués dans des commissions de l'AFNOR, il sera utile de solliciter ces experts pour proposer des réunions avec les commissions de normalisation.

Action 1 : S'appuyer sur les opérateurs publics d'ARTISAN impliqués au sein des différentes commissions de l'AFNOR pour intégrer des SafN dans les normes. Cette action vise à solliciter des partenaires d'ARTISAN qui sont impliqués dans des commissions de normalisation de l'AFNOR tels que l'OFB, l'ADEME, le MTE, le CEREMA et l'INRAE, pour sensibiliser les membres de ces commissions sur l'importance de l'introduction des SafN au sein de normes.

6.2. Le développement du concept de SafN au sein du standard de l'UICN

A date du rapport, l'UICN ne souhaite pas établir un projet de normalisation du standard car la normalisation est perçue comme trop rigide par certains experts de l'UICN et risquerait de provoquer le rejet des SfN par les parties-prenantes. Il nous semble donc important que l'intégration des SafN puisse être réalisée au niveau du standard. La mise à jour de ce standard, prévue pour 2024, devrait permettre de prendre en compte de nouvelles approches, les nouvelles évolutions conceptuelles et méthodologiques etc. De nouveaux critères pourraient ainsi être ajoutés, notamment celui lié à la biodiversité (critère 4).

La stratégie pour favoriser une part plus importante dédiée aux SafN pourrait être une collaboration avec l'UICN pour améliorer la prise en compte de l'adaptation aux conséquences du changement climatique dans deux objectifs :

- Encourager la prise en compte de l'évolution du climat, à court, moyen et long termes, dans la conception de toute SfN au travers d'indicateurs spécifiques, quel que soit le défi sociétal visé ;
- Faire apparaître plus explicitement le concept de SafN au sein de ce standard et proposer des critères spécifiques pour le cadrer.

D'après les retours de certains acteurs de l'offre de SafN, l'application du standard par les bureaux d'étude et les décideurs (collectivités territoriales) n'est pas aisée, en particulier car les indicateurs qualitatifs sont sujets à discussions pour leur implémentation. L'intégration d'éléments plus précis et correspondant aux SafN (concepts, méthodes, indicateurs) permettrait de résoudre ces difficultés opérationnelles.

La principale difficulté de cette stratégie pourrait être liée à des questions de priorité de l'UICN par rapport à leur stratégie d'accompagnement au déploiement des SfN.

Par ailleurs, l'UICN a mis en place un projet de développement d'une plateforme Internet au niveau international pour soutenir le déploiement des SfN. Cette plateforme, dont le lancement devrait être prévu fin 2021/début 2022, sera dédiée à l'apprentissage, la pratique et la mise en place des SfN auprès des acteurs de l'offre et de la demande. La collaboration avec l'UICN pour le développement de SafN pourrait aussi aboutir à renforcer le cadre conceptuel, méthodologique et pratique au sein de cette plateforme.

Enfin, l'UICN a défini un projet de certification des SfN auprès des entreprises qui ont recours à ces solutions. L'objectif de cette démarche de certification est de fiabiliser le concept des SfN et ainsi éviter des abus amenant au greenwashing de la part d'entreprises déclarant investir dans des SfN. Le système de certification sera ainsi lancé en 2022 et reposera sur l'intervention d'auditeurs nouvellement formés. Il serait utile de comprendre comment les aspects liés au défi de l'adaptation au changement climatique seront pris en compte et évalués au cours de ce processus de certification.

Action 2 : Appuyer l'opérationnalisation du volet adaptation des SfN en s'appuyant sur le standard SfN de l'UICN. Dans le cadre d'ARTISAN, il s'agirait de s'appuyer sur le partenariat avec l'UICN pour accompagner les acteurs économiques dans la mise en œuvre de SafN lors de la révision du standard sur les SfN prévue en 2024, mais également au moyen du développement de la plateforme digitale de l'UICN international, voire aussi au sein de la démarche de labélisation de projets qui est en cours de conception.

6.3. Intégration des SafN dans d'autres référentiels « métiers »

Nous avons identifié des acteurs clés pouvant être contactés prioritairement pour soit apporter des modifications à des référentiels « métiers », soit proposer un référentiel « métier » spécifique aux SafN. D'une manière générale, il ressort que ces documents doivent apporter principalement des informations très claires sur le concept de SafN et surtout pratiques sur le déploiement des SafN (diagnostic, définition, financement, mise en œuvre, suivi, évaluation) dans le but de bien présenter ces solutions et leurs avantages par rapports à des solutions plus classiques (comparaison des bénéfices en terme de résilience par rapport aux solutions grises par exemple). L'intérêt de tels référentiels « métiers » est de toucher un grand nombre d'acteurs sans pour autant devoir passer par un processus long, voire contraignant, de normalisation qui pourrait aussi écarter certains acteurs, tels que les collectivités territoriales, de l'objectif d'appropriation et de déploiement des SafN.

Les résultats qui seront produits au cours du projet ARTISAN pourront contribuer à diffuser de telles informations pratiques.

Par ailleurs, il serait aussi utile de proposer d'intégrer des SafN au sein de labels déjà existants portés par des structures en charge de promouvoir des solutions favorisant la protection de la biodiversité et de l'adaptation au changement climatique, dans le but d'apporter un complément de cadrage et une reconnaissance aux acteurs qui mettent en place des SafN (ex : label Territoires engagés pour la nature (TEN), etc.)

Pour appliquer cette stratégie, il sera nécessaire de poursuivre et approfondir les échanges avec les acteurs rencontrés au cours de l'étude (UNEP, UPGE, OID, Plante&Cité etc.).

Action 3 : Favoriser la transcription sectorielle des SafN : poursuite des échanges avec les acteurs de l'offre et de la demande. Des actions sont déjà prévues au sein du projet ARTISAN pour atteindre cet objectif. Elles reposent principalement sur : la sensibilisation des acteurs sur le concept de SafN ; la production de ressources visant à favoriser l'opérationnalisation du concept à l'échelle de secteurs ; les interactions avec des acteurs clés, au sein des sept groupes thématiques.

6.4. Contribution aux travaux relatifs à la taxonomie européenne de finance durable

L'analyse du premier acte délégué et un projet de rapport, publié en juillet 2021 visant à préparer le second acte délégué qui concerne les objectifs environnementaux 4 à 6 a été conduite lors d'une consultation organisée par la Commission européenne. Plusieurs points importants ont été soulevés :

- **Proposer un cadre plus cohérent concernant les SafN**

Il ne semble pas nécessaire, au stade actuel du développement de la taxonomie, de proposer l'introduction de la définition de SafN puisque des éléments conceptuels y sont déjà mentionnés tels que le déploiement de « *Nature-based Solutions (NbS)* » et de « *Green Infrastructures (GI)* ». Cependant il est apparu utile de proposer des modifications relatives aux définitions de ces deux principales solutions que sont les NbS et les GI. Les propositions visent en particulier à intégrer les termes d'écosystème et de biodiversité à la place du terme nature qui est moins précis et laisse plus de marge d'interprétation.

Nous avons constaté aussi que, si le concept de SafN est mentionné, le cadre reste insuffisamment incitatif et il convient donc de renforcer le niveau de priorité à accorder aux SafN dans les stratégies d'adaptation.

Par exemple, certaines activités de l'annexe doivent intégrer des critères permettant une « *contribution substantielle à l'adaptation au changement climatique* » (CSACC) alors que ce point n'est pas précisé pour d'autres activités. Il serait utile de généraliser l'application de ces critères à d'autres activités dans le but de faciliter la lecture de l'annexe et assurer l'atteinte de l'objectif d'adaptation au changement climatique en parallèle des objectifs 3 à 6. Par ailleurs, ce critère de CSACC n'indique actuellement aucun indicateur visant à évaluer l'impact des activités sur les services rendus par les écosystèmes améliorant nos capacités d'adaptation, ni objectif chiffré. Si ces indicateurs et objectifs n'ont pas été encore identifiés lors de cette préparation à la consultation, différents travaux peuvent aider à nourrir les réflexions :

- Etudes conduites dans le cadre de l'objectif Zéro Artificialisation Nette (ex : AMI ZAN de l'ADEME),
- Travaux de normalisation WG3 « *Evaluation des fonctions des sols et des services écosystémiques* »,

- Projet sur la santé des sols (étude OFB, INRAE, ADEME sur 18 mois dans le cadre de la Mission Santé des sols et alimentation d'Horizon Europe) : définir les indicateurs que les Etats doivent suivre. Cette liste pourrait proposer des indicateurs socles.

- **Améliorer globalement les critères concernant l'adaptation au changement climatique**

Concernant le critère de contribution substantielle à l'adaptation au changement climatique (CSACC), il semble important d'introduire la notion de gestion adaptative (*adaptive management*) des activités et des solutions pour prendre en compte leur dynamique et assurer leur durabilité dans un contexte de changement climatique. Pour apporter enfin une meilleure appréciation de la durabilité d'une activité, il serait également intéressant d'intégrer le recours à des modèles d'impacts du changement climatique.

En conclusion, la préparation d'une réponse commune à cette consultation a permis aux partenaires du projet ARTISAN de conduire une analyse du cadre proposé par la taxonomie et de se familiariser avec les modalités de réponse. Une prochaine consultation sera organisée début 2022 pour la préparation du second acte délégué. Cette expérience nous a aussi amené à nous questionner sur l'intérêt de suivre et de contacter les responsables en charge du projet de taxonomie dans le but de les sensibiliser, très en amont, sur l'intérêt des SafN et de leur application à un grand nombre d'activités. Enfin, la démarche de réponse à une consultation publique pourrait être étendue aussi à d'autres consultations publiques nationales et européennes d'intérêt pour le déploiement des SafN.

Action 4 : Améliorer la prise en compte des SafN dans la taxonomie européenne. Dans le cadre de cette action, il serait important d'organiser un groupe de travail pour préparer la réponse aux prochaines consultations de la taxonomie qui se dérouleront début 2022 et en 2024. Dans ce cadre, il serait important de rassembler les informations relatives à la définition d'indicateurs comme ceux relatifs à l'utilisation et à la qualité des sols.

Les différentes tâches relatives à l'organisation de ce groupe de travail pourraient être les suivantes :

- Définir les modalités du portage de la réponse aux consultations (consortium ARTISAN ou entités indépendantes).
- Identifier la ou les personnes responsables de la coordination de la réponse à la consultation dont le rôle sera de prendre le leadership pour animer la consultation. Ces personnes seront en charge de :
 - Présenter les éléments de la consultation ;
 - S'assurer de la diffusion des documents auprès des personnes sollicitées ;
 - Proposer des questions pour guider l'analyse des documents par les personnes sollicitées (ex : Est-ce que les SafN sont clairement présentées dans le document ? Y-a-t-il des activités qui n'ont pas été mentionnées alors qu'elles pourraient intégrer des SafN/SfN ? etc.) ;
 - Rassembler et traiter les réponses de la consultation ;
 - Rédiger un document final de réponse à la consultation et le présenter pour validation auprès des personnes sollicitées et de la ou des directions impliquées ;
 - Soumettre le document de réponse ;
 - Faire une veille sur la publication de la nouvelle version de la taxonomie pour identifier l'intégration ou non des

7. Conclusion

La présente étude a permis de dresser un état de l'art suffisamment exhaustif sur les normes et les documents de référence pouvant soit contribuer à définir et déployer des SafN, soit à intégrer des éléments descriptifs, voire démonstratifs, sur les SafN et leur intérêt pour l'adaptation des organisations et des territoires au changement climatique. Cet état de l'art constitue aussi un élément important préfigurant le développement d'un éventuel standard pour soutenir l'appropriation de telles solutions auprès des parties prenantes. Les résultats de cette première phase ont d'abord montré que seuls quelques normes et référentiels transversaux de processus mentionnent explicitement le concept de SafN. En revanche, une diversité de documents plus ciblés sur des thématiques et certains secteurs peuvent contribuer au déploiement de SafN alors qu'ils ne les mentionnent pas précisément.

Les échanges et les retours des acteurs sollicités au cours de l'étude ont montré d'une manière générale un intérêt pour le concept de SafN, voire pour son déploiement, mais aussi des incertitudes sur la manière de promouvoir ce concept qui reste encore assez récent aux yeux de certains opérateurs tant privés que publics.

L'étude a permis de dégager au moins quatre axes prioritaires pour le développement d'une stratégie et d'un plan d'action pour l'intégration des SafN au sein de référentiels :

- ➔ S'appuyer sur les opérateurs publics d'ARTISAN impliqués au sein des différentes commissions de l'AFNOR pour intégrer des SafN dans les normes existantes (AFNOR, CEN, ISO) ;
- ➔ Favoriser l'opérationnalisation du volet adaptation des SfN en s'appuyant sur le standard SfN de l'UICN ;
- ➔ Favoriser la transcription sectorielle des SafN en poursuivant des échanges avec les acteurs-clés de l'offre et de la demande ;
- ➔ Améliorer la prise en compte des SafN dans la taxonomie en répondant aux consultations et en menant un travail spécifique sur l'identification d'indicateurs et d'objectifs.

La mise en œuvre de cette stratégie et du plan d'actions s'appuie sur des actions, menées dans le cadre du projet ARTISAN, de communication, de veille, d'animation et de production de connaissances. Le plan d'action à mener sera précisé par la suite pour tenir compte des priorités retenues pour le Plan National de l'Adaptation au Changement Climatique 3.

L'ADEME EN BREF

À l'ADEME - l'Agence de la transition écologique -, nous sommes résolument engagés dans la lutte contre le réchauffement climatique et la dégradation des ressources.

Sur tous les fronts, nous mobilisons les citoyens, les acteurs économiques et les territoires, leur donnons les moyens de progresser vers une société économe en ressources, plus sobre en carbone, plus juste et harmonieuse.

Dans tous les domaines - énergie, économie circulaire, alimentation, mobilité, qualité de l'air, adaptation au changement climatique, sols... - nous conseillons, facilitons et aidons au financement de nombreux projets, de la recherche jusqu'au partage des solutions. À tous les niveaux, nous mettons nos capacités d'expertise et de prospective au service des politiques publiques.

L'ADEME est un établissement public sous la tutelle du ministère de la Transition écologique et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

LES COLLECTIONS DE L'ADEME



FAITS ET CHIFFRES

L'ADEME référent : Elle fournit des analyses objectives à partir d'indicateurs chiffrés régulièrement mis à jour.



CLÉS POUR AGIR

L'ADEME facilitateur : Elle élabore des guides pratiques pour aider les acteurs à mettre en œuvre leurs projets de façon méthodique et/ou en conformité avec la réglementation.



ILS L'ONT FAIT

L'ADEME catalyseur : Les acteurs témoignent de leurs expériences et partagent leur savoir-faire.



EXPERTISES

L'ADEME expert : Elle rend compte des résultats de recherches, études et réalisations collectives menées sous son regard.



HORIZONS

L'ADEME tournée vers l'avenir : Elle propose une vision prospective et réaliste des enjeux de la transition énergétique et écologique, pour un futur désirable à construire ensemble.



LES SOLUTIONS D'ADAPTATION FONDEES SUR LA NATURE (SAFN) DANS LES REFERENTIELS

Le projet LIFE ARTISAN vise à tester et encourager la mise en œuvre de Solutions d'adaptation fondées sur la Nature (SafN) sur le territoire national. Cette étude vise à dresser un état de l'art des référentiels existants et des besoins et à identifier une stratégie pour les bénéficiaires associés du projet en vue d'améliorer le cadre normatif concernant les SafN.

L'état de l'art a montré que seuls quelques normes et référentiels transversaux de processus mentionnent explicitement le concept de SafN. En revanche, une diversité de documents plus ciblés sur des thématiques et certains secteurs peuvent contribuer au déploiement de SafN alors qu'ils ne les mentionnent pas précisément.

Différentes pistes ont ainsi été identifiées pour améliorer ce cadre normatif, en vue en particulier de sensibiliser les différents acteurs au concept de SafN, cadrer les pratiques pour éviter des actions de greenwashing, apporter aux acteurs des ressources opérationnelles.

Un besoin de référentiels pour faciliter l'appropriation des Solutions d'adaptation fondées sur la Nature

Différents référentiels contribuent d'ors et déjà à cadrer le concept de SafN mais ne répondent pas entièrement aux besoins des acteurs impliqués dans l'offre et la demande de ces solutions.

L'identification de ces besoins a permis d'identifier quatre axes prioritaires pour le projet Life ARTISAN.

